

**DELIBERATION
TARIFS DES VENTES PRESTATIONS BILLETTERIES 2018****Rapporteur Monsieur le Président**

Fixation des tarifs inhérents aux prestations billetteries vendues par l'EPIC Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique en 2018.

Produit	Tarif unitaire TTC Plein	Commission
Carte de pêche interfédérale annuelle	95,00 €	2,00 €
Carte de pêche personne majeure annuelle	73,00 €	2,00 €
Carte de pêche découverte femme annuelle	32,00 €	2,00 €
Carte de pêche personne mineure annuelle	20,00 €	2,00 €
Carte de pêche découverte -12 ans annuelle	6,00 €	2,00 €
Carte de pêche hebdomadaire	32,00 €	2,00 €
Carte de pêche journalière	15,00 €	2,00 €

Les différentes cartes de pêche vendues dans les relais de l'Office de Tourisme le sont pour le compte de l'association locale de l'AAPPMA.

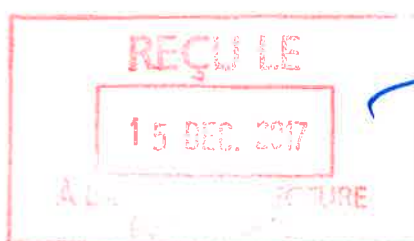
Les cartes de pêche sont au minimum valables à l'échelle départementale, grâce au principe de réciprocité entre les AAPPMA.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

La délibération tarifs des ventes prestations billetteries 2018, affaire n°2017/157

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents.



Laurent PEYRONDET
Le Président